



RCS : ST NAZAIRE

Code greffe : 4402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST NAZAIRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

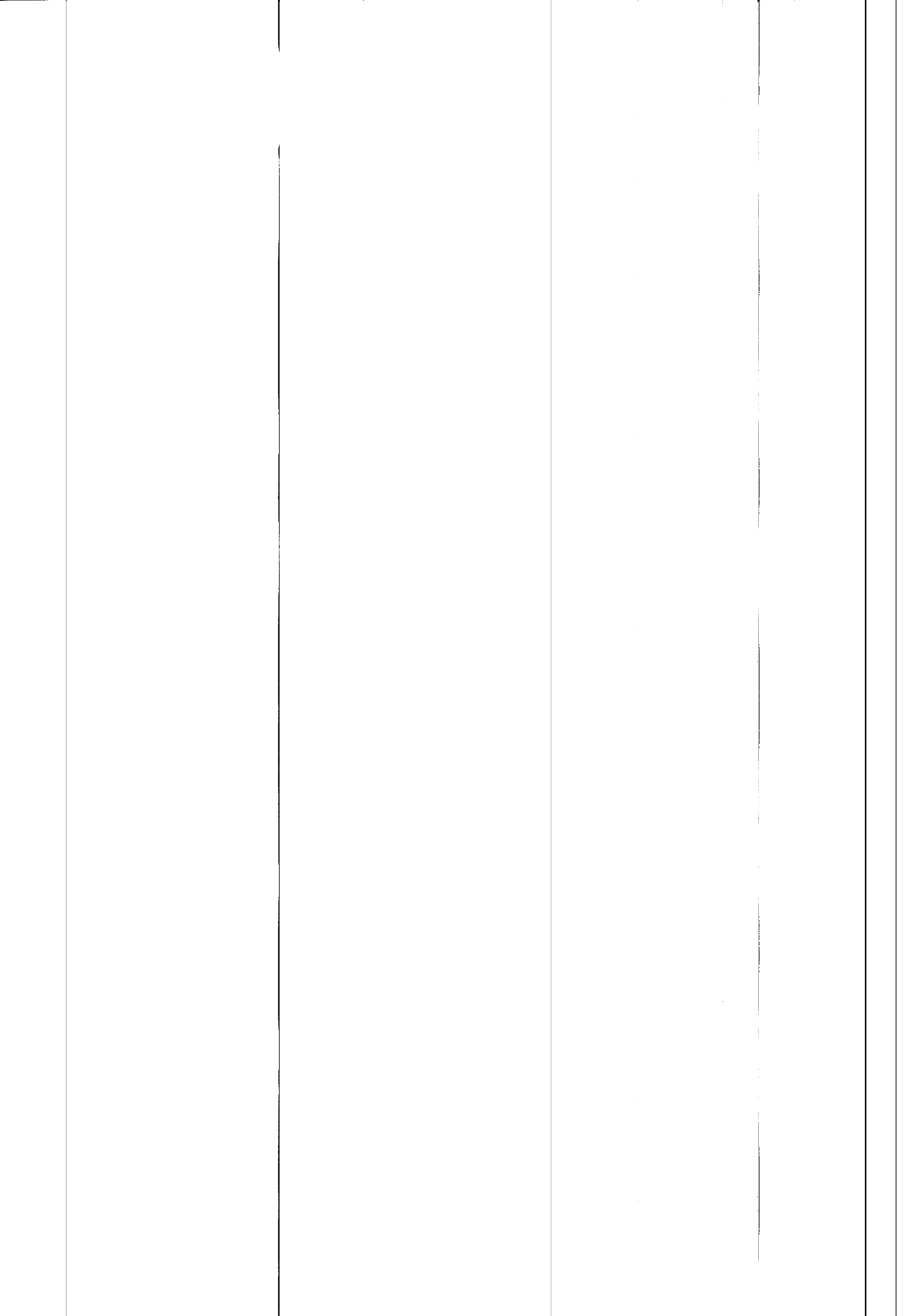
Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 00188

Numéro SIREN : 481 203 248

Nom ou dénomination : A2

Ce dépôt a été enregistré le 02/10/2012 sous le numéro de dépôt 3580



A2

Société À Responsabilité Limitée au capital de 30 000 euros
Siège social : 130 BOULEVARD DES OCEANIDES PLAGE 154
44380 PORNICHER
481 203 248 RCS SAINT NAZAIRE

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **EN DATE DU 2 JUILLET 2012**

L'an deux mille douze,

le deux juillet, à dix heures ,

les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- | | |
|---|-------------|
| - Monsieur Alexandre CHAPELIN, propriétaire de..... | 1 440 parts |
| - Monsieur José PUIG, propriétaire de..... | 1 560 parts |

soit un total de	3 000 parts
------------------------	-------------

sur les trois mille (3 000) parts composant le capital social.

Monsieur Romain COLLET, gérant non associé assiste également à la réunion.

Monsieur José PUIG préside la séance en qualité d'associé, présent et acceptant, possédant ou représentant le plus grand nombre de parts.

Il constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de la gérance,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Nomination de deux nouveaux co-gérants

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Après échange de vues et personne ne demandant plus la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

[illegible]

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition de la gérance et après avoir entendu la lecture de son rapport, décide de nommer :

- Monsieur José PUIG, né le 24 avril 1959 à TROYES (Aube), demeurant 17 AVENUE ANDRE LE NOTRE, LA BAULE (Loire Atlantique), en qualité de nouveau co-gérant, pour une durée indéterminée.
- Mademoiselle Anne-Charlotte PUIG née le 30 décembre 1986 à NIORT (Deux-Sèvres), demeurant 17 AVENUE ANDRE LE NOTRE, LA BAULE (Loire Atlantique), en qualité de nouvelle co-gérante, pour une durée indéterminée.

Monsieur José PUIG et Mademoiselle Anne-Charlotte PUIG exerceront leurs fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Dans la limite de l'objet social, les gérants bénéficient des pouvoirs les plus étendus pour représenter et engager la société envers les tiers.

Dans tous les cas ils agiront conformément à l'intérêt social et dans le respect des droits des associés.

Leurs rémunérations seront déterminées dans une assemblée générale postérieure.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Monsieur José PUIG et Mademoiselle Anne-Charlotte PUIG, présents physiquement à l'assemblée, déclarent accepter les mandats de gérants qui viennent de leur être confiés et s'engagent à consacrer tout le temps nécessaire aux affaires sociales. Ils déclarent qu'ils satisfont à toutes les conditions requises par les textes en vigueur et les statuts qu'ils ont préalablement consultés pour l'exercice de ce mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance, le président de séance .

- Monsieur Romain COLLET



